



Heures non travailler a la demande de l'employeur

Par **vio0000**, le **12/02/2013** à **13:56**

bonjour, rn
je suis actuellement assistante de direction dans un société de convoyage, nous dependons de la convention collective du transport ferrovières et aérien. rn
ma société est actuellement sous procédure de sauvegarde et de mon poste je vois de nombreuses infractions de mon patron: cb société utilise à d fins personnels, modification de primes et j'en passe.... rn
depuis 10 j j'ai de nombreux employés qui reviennent vers moi à ce sujet: ils ont des contrats mensuels de 151.67 ou 100 ou 80 et comme ils n'effectuent pas la totalité de leur heure suite à une absence de travail et non à leur demande on leur déduit tout les mois les heures non travaillées. ça apparaît sur leur bulletin de salaire comme "heures non travaillées" aujourd'hui ils réclament à mon patron le reliquat de toutes ces heures mettant en avant le fait que ce n'est pas dû à leur absence mais à un manque de charge de travail et donc à une volonté du patron. du'en est-il réellement? pour moi ils sont dans leur droit de réclamer cette différence. je compte sur vos réponses afin de pouvoir les orienter au maximum rn
merci d'avance